

MISSION  
**RECOUVREMENT  
DE CREANCES**

**CONSEIL  
JURIDIQUE**



EXPERT-COMPTABLE

Notre Cabinet, spécialiste pluridisciplinaire, dispose de compétences étendues pour vous suivre et vous conseiller durant toute la vie de votre entreprise. Nous mettons à votre disposition un savoir-faire reconnu en matière juridique et nous vous accompagnons dans la gestion de la vie des sociétés.



# MISSION RECOUVREMENT **DE CREANCES**

## **NOTRE OBJECTIF NOTRE ENGAGEMENT**

Vous avez des factures qui demeurent impayées malgré plusieurs relances ?

La procédure d'injonction de payer permet à un créancier d'obtenir rapidement et à peu de frais un titre exécutoire lui permettant de pratiquer une saisie sans avoir à assigner le débiteur.

Cette procédure peut être utilisée pour recouvrer sans limitation de montant toute créance résultant d'un contrat ou d'une obligation (ex : facture) ou établie par une traite, une reconnaissance de dette.

Grâce au titre exécutoire, le créancier peut, si le débiteur ne paie pas, remettre son titre à un huissier pour engager une procédure de saisie.

La saisie peut porter sur les comptes bancaires du débiteur, sur les salaires du débiteur, sur les biens matériels du débiteurs (exemple : mobilier, voiture), sur les immeubles (exemple : biens immobiliers).

## **NOTRE MISSION**

- Relance téléphonique
- Relance écrite avec mise en demeure
- Ordonnance d'injonction de payer auprès du tribunal
- Exécution de l'ordonnance (saisie)
- Suivi administratif (tribunaux, huissiers,...)



**AUDICER SÉNART** 31 rue de la mare à tissier — 91 280 Saint Pierre du Perray — 01 69 87 72 60  
**AUDICER ÉVRY** 41 rue Michel Ange — 91 080 Evry Courcouronnes — 01 81 07 01 20  
**AUDICER BELZ** 93 route de Pont Lorois — 56550 Belz — 02 97 55 25 37  
**AUDICER AURAY** 17 rue de la Marine — CS 70126 — 56401 Auray Cedex — 02 97 29 19 29  
**AUDICER BAUD** Kermestre — Route de Pontivy — 56150 Baud — 02 97 39 10 65